



Testament et questionnement

Par Dudu1892

Bonjour,

Voilà ma situation je souhaiterai rédiger un testament olographe ou authentique devant un notaire afin de leguer une certaine somme sur mon compte épargne à 4 amies très proches.

Mes amies ne sont pas au courant de ce testament ni du fait que je souhaite leur donner cette argent.

Pensez-vous que cela est possible de donner de l'argent de son compte épargne via un testament ?

Si cela est possible la somme risque d'évoluer au fil du temps cela ne posera til pas problèmes ?

Dans quels cas les membres de ma famille pourrait faire annuler le testament ?

Je remercie ceux qui me répondront.

Par ESP

Bonjour,

Votre testament peut être rédigé en montant ou en pourcentage à chaque légataire.

Mais pour vous répondre complètement, pouvez vous me communiquer certains éléments ?

Etes vous marié ?

Avez vous des enfants ?

Par Dudu1892

Bonjour

Merci de m'avoir répondu.

Je ne suis pas mariée et je n'ai pas d'enfants j'ai 30 ans.

J'avais une dernière question si cela ne vous embêtés pas ...

On m'a diagnostique une pathologie mentale il y a 2 ans de cela suite à une tentative de suicide et suite à cela j'ai peur que le dit testament puisse être annulé par ma famille au moment de mon décès...

Que pensez vous que je puisse faire pour qu'il ne puisse pas annuler le testament ? Cela me tiens brillent à c?ur de donner cet argent à mes amies ...

Par Dudu1892

Bonjour

Merci de m'avoir répondu.

Je ne suis pas mariée et je n'ai pas d'enfants j'ai 30 ans.

J'avais une dernière question si cela ne vous embêtés pas ...

On m'a diagnostique une pathologie mentale il y a 2 ans de cela suite à une tentative de suicide et suite à cela j'ai peur que le dit testament puisse être annulé par ma famille au moment de mon décès...

Que pensez vous que je puisse faire pour qu'il ne puisse pas annuler le testament ? Cela me tiens brillent à c?ur de donner cet argent à mes amies ...